République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

PROCES VERBAL DE LA QUINZIÈME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL

Le mardi 02 AVRIL 2013 à 09h 30 mns, s'est tenue au Radisson Blu Hôtel, **la Quinzième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur Alioune Papa NDAO, Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 20 mars 2013, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenu du Président du Conseil de Surveillance à son Excellence M. Lewis LUKENS, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Dakar Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
2. Intervention de son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur ;
3. Présentation de l'Etat d'avancement des activités et situation des contrats en cours et discussions ;
4. Adoption du Procès-verbal de la quatorzième réunion (19 février 2013) ;
5. Présentation et adoption du Plan de Passation des marchés couvrant la période Avril à Septembre 2013 ;
6. Présentation des résultats du Rapport d'Audit de l'exercice 2011 ;
7. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Alioune Papa NDAO,**
  Primature, Président du Conseil de Surveillance
- **Massar WAGUE**
  Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **El Mansour TALL**
  Ministère chargé de la Justice
- **Yaya DIATTA**
  Ministère chargé des Infrastructures
- **Mme Maïmouna Lo GUEYE**
  Ministère chargé de l'Agriculture
- **Etienne TURPIN**
  Ministère chargé des Collectivités locales
- **Mme Aïta Sarr SECK**
  Ministère chargé de l'Environnement
- **Ousmane KA**
  Ministère chargé du développement social et du genre
- **Mme Abibatou NDIAYE**
  Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- **Amacodou DIOUF**
  CONGAD
- **Mor Talla KANE**
  Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Observateurs :

- **Ibrahima DIA,**
  Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **M. Randall S. WOOD,**
  Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **M. Moctar SAKHO**
  Ministère des Affaires Etrangères
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
  Conseil National du Patronat (CNP)

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. **Autres personnes présentes:**
   - **M. Ahmadou TALL,** Conseiller Juridique MCA-Sénégal.
   - **M. Mamadou Assane NIANG,** Coordonnateur de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal
   - **Mme Mame Ndella DIATTARA,** DAF MCA-Sénégal.
   - **M. Mor FAYE,** DPM MCA-Sénégal.

6. **Secrétaire de Séance:**
   M. **Ibrahima DIA,** Directeur Général du MCA-Sénégal

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la vérification du quorum requis. Il a constaté que ledit quorum était atteint.

Il a ensuite a, procédé à l'ouverture de la réunion à 9h 30 mns et à la présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Echanges avec Son Excellence M. l'Ambassadeur Lewis LUKENS

Souhaitant la bienvenue à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le président du Conseil de Surveillance lui a rendu un vibrant hommage et lui a exprimé tout le plaisir des membres du Conseil de le recevoir. Il a loué ses qualités d'homme actif et dynamique qui n'hésite pas à descendre assez souvent sur le terrain, grand défenseur des intérêts de son pays, mais aussi grand défenseur de la coopération fructueuse entre le Sénégal et les Etats-Unis d'Amérique.

En réponse, l'Ambassadeur Lewis LUKENS a fortement remercié les membres du Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Il a salué leur rôle de leadership et le pragmatisme et l'efficacité par lesquels ils conduisent l'utilisation raisonnable des fonds du Compact.

Il a aussi fait savoir que depuis son arrivée à Dakar, en 2011, il suit avec un très grand intérêt les activités de MCA-Sénégal. C'est ainsi qu'il serait très ravi de rencontrer, à nouveau, les membres du Conseil, le 17 avril prochain, à l'occasion de la cérémonie de lancement des travaux du pont de Kolda et de la route RN6, comme il l'avait fait lors du lancement des travaux du Pont de Ndioum et de la Cuvette de Ngallenka.

Evoquant l'importance du programme MCA-Sénégal pour le peuple sénégalais, il a fait savoir que le peuple américain attache une égale importance pour ce programme. C'est ainsi qu'alors qu'à l'heure actuelle, l'économie américaine traverse certaines difficultés, le taux de chômage s'aggrave et les budgets de toutes les agences américaines, y compris le MCC, ont été amputé au moins de 14 %, cela n'aura aucun impact sur le Compact du Sénégal. Toutefois, cela laisse entendre que le peuple américain qui a fait l'option d'aider le Sénégal exigera que le MCA-Sénégal demeure prudent et professionnel dans la gestion des fonds provenant du contribuable américain.

Il a aussi insisté sur le fait que les membres du Conseil de surveillance ont un rôle de leadership à jouer. Leur surveillance permet de guider le compact. Ils doivent user de leur pouvoir d'insister sur le pragmatisme, l'efficacité pour une utilisation rationnelle des fonds du Compact.

M. Lukens a fait savoir qu'à la fin de chaque jour, en sa qualité d'Ambassadeur, il doit être en mesure d'expliquer aux citoyens américains qui ont perdu leur emploi ou ont des difficultés économiques, pourquoi investir au Sénégal est une sage décision. Une gestion prudente des fonds du Compact lui permet de trouver les bonnes réponses.

Pour finir, il a renouvelé aux membres du Conseil ses remerciements pour l'avoir invité et d'avoir fait de MCA-Sénégal un bon exemple de ce qu'une bonne relation de coopération entre nos deux peuples peut donner comme résultat.

El Mansour TALL : Je voudrais remercier Son excellence M. l'Ambassadeur d'avoir accepté notre invitation et le féliciter pour sa brillante intervention qui exprime une grande générosité.

Je saisi cette occasion pour confirmer à M. l'Ambassadeur la forte détermination et la volonté inébranlable des autorités sénégalaises à lutter efficacement contre le phénomène de la traite des personnes et de sévir les personnes qui en sont coupables.

Je salue la présence de son Excellence à notre réunion, car cela traduit la volonté expresse du Gouvernement américain à poursuivre les bonnes relations de coopération avec le Sénégal.

Massar WAGUE : Après avoir remercié M. l'Ambassadeur, je voudrais exprimer ma satisfaction pour la qualité de la coopération américaine, surtout en termes de résultats.

Je réitère l'engagement du Gouvernement du Sénégal à exécuter toutes ses obligations en vertu du Compact. Je rappelle aussi qu'il est important que le Sénégal bénéficie d'un second Compact après l'exécution du premier.

Etienne TURPIN : Je salue la présence de son excellence M. l'Ambassadeur à notre réunion et remercie le Gouvernement et le peuple américain pour l'appui qu'ils apportent aux collectivités locales du Sénégal.

DG Ibrahima DIA : Après avoir exprimé mes remerciements à M. l'Ambassadeur, je voudrais le rassurer et témoigner de la qualité du fonctionnement du Conseil de Surveillance, surtout par rapport à son rôle de contrôle et de supervision des activités de MCA-Sénégal. Le conseil fait preuve de beaucoup de rigueur, ce qui a permis de faire une économie de deux à trois milliards de francs CFA dans certains contrats. Tous les représentants des différents départements ministériels assument pleinement leur rôle et diligentent efficacement les procédures nécessaires à la mise en œuvre du Compact. Les représentants de la Société civile jouent aussi un rôle déterminant, surtout auprès des populations.

Je remercie aussi l'équipe de MCC, notamment M. Randall WOOD, qui fait preuve d'une approche très pragmatique et itérative. Il favorise ainsi la bonne gestion des dossiers et l'avancement rapide des activités du Compact.

Alioune Papa NDAO : Je remercie le peuple et le Gouvernement américain et je rassure M. l'Ambassadeur sur notre ferme engagement d'œuvrer pleinement pour la réussite du programme. Le MCA-Sénégal sera géré suivant les standards internationaux les plus élevés et avec l'appui de son Directeur Général et chacun des membres du Conseil de Surveillance nous parviendrons à relever tous les défis qui nous interpellent.

Concernant la cérémonie de lancement des travaux du Pont de Kolda, je souhaite que tous les membres du Conseil fassent le déplacement.

Mor Talla KANE : Je témoigne la reconnaissance du Sénégal et particulièrement du Secteur privé à tous ceux qui travaillent sur le programme MCA-Sénégal qui est un bel exemple de partenariat Public-Privé. Le secteur privé est co-concepteur du programme MCA-Sénégal. Il a été fortement impliqué et il reste convaincu de la pertinence des choix qui ont été opérés. Il sera donc constamment présent à côté de l'Administration publique pour garantir la bonne exécution du programme. Nous sommes conscients des enjeux en termes de management, de transparence et de bonne gouvernance.

Ambassadeur Lewis LUKENS : Le Sénégal est notre partenaire le plus important et le plus stable en Afrique de l'Ouest. Il est un partenaire important pour les Etats-Unis. Je suis très touché par l'intérêt que vous portez au programme du MCA malgré vos charges. Je suis également très satisfait de l'excellent travail que vous faites. Je vous donne rendez-vous le 17 avril à Kolda.

A la suite de l'échange avec monsieur l'Ambassadeur, la séance a été suspendue afin de lui permettre de se retirer. Le Conseil a, par la suite, poursuivi ses travaux.

3. Validation du procès-verbal de la dernière réunion

Il a été fait lecture du procès-verbal de la réunion du 19 février 2013 adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

4. Etat d'avancement des activités et des contrats signés

Présentant l'état d'avancement des activités de MCA-Sénégal, le Directeur Général a partagé avec les membres du Conseil de Surveillance les informations contenues dans son rapport.

Il a fait savoir que le MCA-Sénégal a voulu innover en présentant un tableau synoptique pour exposer sur le niveau d'avancement des activités et les progrès réalisés.

Pour les routes, tous les contrats ont été signés. Parmi les entreprises sélectionnées, il y a des sénégalaises, espagnoles, portugaises et françaises.

Pour les projets irrigation, les contrats de supervision, les travaux de Ngallenka, les lots 1 et 4 Delta et les travaux de sécurisation foncière ont été signés. Il reste à signer les contrats lots 2 et 3 Delta pour lesquels nous sommes encore en négociation. Nous prévoyons que les travaux puissent démarrer en mai.

Pour ces deux lots de travaux nous avions fait face à un risque de dépassement de coût. Il fallait donc, solliciter de l'Etat du Sénégal un engagement de couverture budgétaire avant la signature des contrats. Nous avons pris l'option de discuter avec les entreprises adjudicataires et celles-ci ont consenti un rabais de 5 % sur leurs prix initiaux, ce qui nous a permis finalement de rester dans le budget.

Les lots 2 et 3 Delta constituent des travaux très complexes. Sur le plan technique, la mise en œuvre est assez difficile. De ce fait, nous avons demandé aux entreprises d'apporter les corrections nécessaires à leur offre technique et aussi de lever, par écrit, certaines réserves qu'ils avaient émises. Actuellement, les projets de contrat sont envoyés à MCC pour demande d'ANO.

Après la question des coûts réels, il fallait gérer les risques de dépassements sur les *contingencies*. M. Jonathan O. Bloom, Deputy Vice President du MCC, en a discuté avec M. le Premier ministre pour que le Gouvernement du Sénégal puisse prendre en charge les éventuels coûts additionnels liés aux *contingencies*.

Une autre stratégie mise en œuvre et qui permet de réduire les risques financiers a consisté à s'accorder avec les entreprises pour leur donner une avance de démarrage de 20 % au lieu de 10.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a procédé au virement des six milliards de Francs CFA (6 000 000 000 FCFA) qui étaient prévus dans l'*Implementation Letter* n° 2012-04 du 11 juillet 2012. Cette somme permettra de prendre en charge les éventuels dépassements de coûts liés à la mise en œuvre des PAR.

Un tableau retrace les données d'exécution financière du Compact et fait ressortir les informations sur les décaissements cumulés, les engagements et les taux d'exécution globaux. Concernant le projet routes, on est déjà à hauteur de 87 % d'engagements.

Un autre tableau porte sur l'exécution financière du 609(g) qui portait principalement sur les études. 90 % de ce fonds ont été exécutés. Le reliquat de 10 % sera réaffecté.

Enfin il y a le graphique sur l'exécution financière cumulée qui donne les informations sur les prévisions et le réel.

El Mansour TALL : Je manifeste encore mon inquiétude par rapport aux délais. J'ai vu dans le procès-verbal de la dernière réunion des mentions relatives à l'éventualité d'un second compact. Un second Compact répond à des exigences de critères d'éligibilité. Nous devons travailler, non pas à obtenir un second Compact, plutôt à exécuter à bonne date le Compact en cours. Trois années se sont déjà écoulées. C'est inquiétant ! Nous devons nous secouer et secouer les entreprises contractantes.

Alioune Papa NDAO : Lors de la dernière réunion j'avais évoqué la question relative au second Compact parce que j'ai appris que d'autres pays ont eu à en bénéficier. Je voulais inviter à réfléchir sur les conditions permettant d'accroître nos chances de l'obtenir à notre tour. Mais lors de la réunion, M. Randall WOOD avait attiré l'attention sur le fait qu'il était prématuré de discuter de cette question. De toutes les façons, toutes nos attentions sont orientées vers la bonne exécution du Compact en cours.

Mor Talla KANE : Je félicite le Directeur Général pour les importantes initiatives qu'il a prises dans le cadre de la gestion des risques financiers, notamment les risques de change et de surcoût. J'avais une certaine inquiétude par rapport aux élections locales, mais je pense qu'elles ne vont pas impacter sur le bon déroulement du programme.

Lors de la dernière réunion, j'avais demandé qu'il nous soit communiqué la liste des sous-traitants. Je réitère cette demande.

Ousmane KA : actuellement, le chômage des jeunes est un véritable problème. La question du chômage nous revient toujours. Dans le cadre du programme, les entreprises sélectionnées ont certainement reçu beaucoup de demandes de jeunes chercheurs d'emplois. Il est bon que nous ayons les données sur le niveau de recrutement.

Le second point de mon intervention porte sur l'intégration du Genre. Il nous fait avoir des informations qualitatives sur ce qui a été réalisé par rapport à ce point.

Massar WAGUE : Je félicite d'abord l'équipe de MCA-Sénégal pour le bon travail qui a été fait. Je reste tout de même préoccupé sur la question des délais. Les travaux les plus longs finissent en mai 2015, donc six mois avant la fin du Compact. J'appelle donc la Direction général à faire preuve d'une grande vigilance pour éviter des retards dans l'exécution des travaux. J'appelle à une grande prudence dans le suivi des travaux.

J'attire l'attention sur le fait que la baisse des coûts pourrait avoir des incidences négatives sur les délais de réalisation.

Concernant les contrôles techniques, je constate qu'ils devront se poursuivre jusqu'en mai et juillet 2016. Comment alors vont s'effectuer les paiements des prestations ?

Pour ce qui porte sur le deuxième Compact, si la question a été soulevée, ce n'était pas par rapport à l'équipe de MCA-Sénégal dont le travail est de mettre en œuvre le Compact en cours. La réflexion se fera à un autre niveau. Il est important que cette réflexion commence déjà au niveau approprié.

Etienne TURPIN : Je fais miennes des inquiétudes par rapport aux dates prévues pour la finalisation de certains travaux. Je vois qu'il y a des travaux dont la fin est prévue en juillet 2015. C'est très proche de la date butoir du Compact. Il y a vraiment des risques de dépassement.

Mme Maïmouna Lo GUEYE : Je félicite la Direction générale de MCA-Sénégal pour la qualité des documents et la clarté des informations qui nous ont été fournis. Je constate que toutes les activités ont été engagées, mais dans le rapport sur l'état d'avancement des activités, on voit des taux de 0%. Qu'est ce qui explique cela ?

Mme Abibatou NDIAYE : Je voudrais revenir sur la question de l'intégration genre pour demander des précisions par rapport au budget qui a été exécuté. Est-ce que le montant annoncé porte sur les travaux qui ont été effectivement réalisés sur le terrain ?

Randall WOOD : Je dois préciser que la question du deuxième Compact ne demande aucune réflexion ou préparation. Pour qu'il ait un deuxième Compact, il faut d'abord que le MCC continue d'exister. Ensuite, il faut que le Sénégal reste éligible et reste un bon partenaire pour les États-Unis d'Amérique. Enfin, il faut clôturer le présent Compact avec succès. Si ces conditions sont réunies, je pense que c'est le MCC qui viendra frapper à la porte du Sénégal.

De mon expérience, il y a aucun contrat facile à gérer. Le Conseil doit éviter sur la gestion des contrats afin que les retards soient évités.

DG Ibrahima DIA : Nous partageons avec vous les inquiétudes liées aux risques de délais et nous ne cessons de prendre des mesures appropriées pour y faire face.

Pour l'exécution des travaux, nous appliquons les procédures FIDIC qui mettent sur l'Ingénieur la responsabilité d'assurer le suivi de l'avancement régulier des travaux. Au niveau MCA-Sénégal, le personnel a été renforcé pour que pour chaque contrat, qu'il ait au niveau des PMU un chargé de projet qui en assure le suivi. Au niveau de MCA-Sénégal, un chargé de projet assure le suivi de deux contrats au maximum. Cette stratégie nous a amené à recruter du personnel additionnel et à prendre un nouveau local qui sera notre annexe. Nous avons également recruté un spécialise en gestion de projets et un gestionnaire de base de données. En outre, dans les contrats que nous avons signé avec les entreprises, nous avons inclus un outil nous permettant, en ces de retard consistant, de recruter un sous-traitant qui sera chargé de résorber ce retard. Ensuite dans l'exécution des travaux, nous avons prévu un phasage. Par exemple pour les routes, l'entreprise travaille sur des tranches de 20 kms et suit une avancée progressive. S'il subit un retard dans cette avancée, un sous-traitant sera recruté pour exécuter la partie retardée.

Concernant la question portant sur les bureaux de contrôle, il faut préciser que la réception définitive est faite un an après la date de finition des travaux. C'est pourquoi, il est prévu le transfert de cette phase à l'État, notamment l'Ageroute pour les projets routes et la SAED pour les projets Irrigation. Toutes les modalités seront organisées dans le plan de clôture.

Nous ne cessons de secouer les entreprises et d'attirer leur attention sur leurs obligations, notamment en matière de respect des délais. Sur le terrain, nous avons en permanence les PMU qui sont nos yeux et nos oreilles. Quand il y a des signaux d'inquiétudes, nous faisons immédiatement un déplacement sur le chantier. C'était le cas récemment à Saint-Louis pour tenir une séance de travail et d'explications avec les responsables de l'entreprise MSF.

A propos de la liste des sous-traitants, nous allons la fournir avec les informations détaillées.

Pour ce qui a trait aux effets du programme sur l'emploi, nous avons un indicateur qui renseigne sur la question. Les données sur l'emploi seront collectées et mise à la disposition du Conseil. La dimension genre est aussi prise en compte dans le recrutement et le suivi des indicateurs.

Concernant le budget par rapport à la prise en compte du genre, les coûts concernent les activités de formation et de sensibilisation. Mais en ce qui concerne les travaux à réaliser, les coûts sont intégrés dans ceux des infrastructures.

Au sein de la Direction générale de MCA-Sénégal, nous sommes plus amener à réfléchir sur le post-Compact, c'est-à-dire comment parvenir à agréger d'autres projets sur les résultats du Compact. Déjà, nous avons initié des réflexions sur l'opportunité de faire réaliser des pistes par le Gouvernement. Nous avions aussi discuté avec une entreprise américaine sur l'idée de création d'une zone économique en Casamance. Les *Memorandum of understanding* avait été signé par le Ministre de l'Économie et des Finances à Washington.

Par rapport aux garderies communautaires, le MCC avait exprimé des inquiétudes par rapport à l'existence d'une demande réelle et aux capacités de pérennisation. L'Expert du MCC chargée de cette question est venu en mission au Sénégal et a effectué une visite de terrain. Elle est repartie rassurée. Nous espérons que le dossier avancera assez vite.

Mme Abibatou NDIAYE : les garderies communautaires sont une véritable demande sociale et les populations bénéficiaires sont prêtes à s'investir afin d'assurer leur pérennisation.

Mor Talla KANE : Je pense qu'il faut beaucoup partager l'idée sur la zone économique spéciale. A l'époque, l'expérience avait été tentée, mais il avait était inscrit une clause d'exclusivité qui a fait que le projet n'avait pas pu aboutir. Il est important d'informer le secteur privé de cette initiative afin qu'il puisse prendre les mesures d'anticipation nécessaires.

Alioune Papa NDAO : Sur cette question, ce n'est précisément pas une MOU qui a été signé mais plutôt une lettre d'intention. C'est une initiative qui est soutenue par le département du Commerce et le Département d'Etat américain. L'entreprise américaine concernée veut d'abord faire un investissement éthique. Il s'agit de réaliser de petites unités de production au profit des populations locales, des femmes, des paysans, etc. L'entreprise sera intéressée d'associer le secteur privé à cette initiative. Il s'agit d'appuyer ce que nous faisons déjà dans le cadre du MCA.

DG Ibrahima DIA : Il s'agit juste de réfléchir sur comment agréger d'autres initiatives à ce que nous faisons déjà. A chaque fois que nous pouvons, à partir du MCA, attirer d'autres investissements, nous le faisons puis nous laisser le soin à d'autres de prendre le relai.

Mme Aïta Sarr SECK : A quel niveau les coûts des activités environnementales et sociales sont pris en charge ?

DG Ibrahima DIA : Ces coûts sont intégrés dans les contrats des entreprises. Il y a un plan de gestion environnementale et social que les entreprises doivent exécuter après approbation de MCA-Sénégal. Les entreprises sont payées pour faire ce travail. Nous insistons aussi pour que les entreprises traitent ces questions en relation avec des ONG spécialisées.

Dans les procédures du MCC, les PGES doivent être approuvés avant le démarrage effectif des travaux. C'est en faisant preuve d'une certaine souplesse que le MCC a accepté que les entreprises procèdent à leur installation de chantier en attendant l'approbation de leur PGES.

En outre, nous avons préparé une Convention qui va permettre à la DEEC de faire des contrôles inopinés. Le MCA-Sénégal prendra en charge cette activité.

Alioune Papa NDAO : Il serait utile que des membres du Conseil de Surveillance puissent prendre part à ce genre de contrôles inopinés.

Amacodou DIOUF : Je voudrais intervenir sur un mécanisme assez important concernant le mécanisme de suivi. Les ONG devraient travailler directement avec les entreprises chargées des travaux. Mais, malheureusement, ce n'est pas ce qui se fait. Le programme MCA doit être socialement acceptable avec la participation des ONG. Au niveau de la RN6, le Groupement Louis berger a recruté un bureau d'études en lieu et place des ONG et ce bureau joue un rôle d'intermédiaire entre le Groupement et les ONG. Alors qu'au niveau de la zone nord le CONGAD a mis en rapport les ONG directement avec les entreprises.

Il est bon que nous participions aux opérations de suivi, mais en premier lieu, il appartient à l'exécutif de MCA-Sénégal de le faire. Il faut mettre en place un mécanisme de contrôle pour veiller à ce que les choses soient faites comme elles devraient l'être.
DG Ibrahima DIA : En fait, nous venons de signer les contrats concernant les travaux de la zone Sud. Certainement les entreprises sont en train de chercher des ONG avec qui collaborer.

Mais, il faut préciser qu'en aucune façon, le MCA-Sénégal ne devrait s'impliquer dans le recrutement de ces ONG. C'est une question de responsabilité. Notre rôle se limite à faire comprendre aux entreprises qu'il est de principe qu'ils doivent collaborer avec les ONG de la zone pour la mise en œuvre du volet social des PAR. Mais nous ne devons pas aller jusqu'à demander à une entreprise de recruter telle ou telle autre ONG.

Mor Talla KANE : Chacun a son rôle à jouer et il y a des règles et des principes à respecter. Je ne vois pas le problème qui est posé. Je voudrais que l'on m'explique.

DG Ibrahima DIA : Amacodou pose un problème relative au recrutement des ONG pour la mise en œuvre du volet social des PAR. Il avait été posé le principe que les entreprises doivent recruter des ONG pour ce faire. Cependant, dans la zone sud, le Groupement Louis Berger /Ageim a choisi de contracter avec un Bureau d'Études, le MSA, pour lui confier la charge de sélectionner les ONG qualifiées et de contracter avec elles. Amacodou voudrait que le Groupement contracte directement avec les ONG au lieu de procéder par sous-traitance à un bureau d'Études.

Mor Talla KANE : je suis très gêné par ce débat. Ce qui importe, c'est que le travail soit fait avec la qualité requise et dans le temps convenu. L'essentiel est que les ONG soient impliquées dans le processus et qu'elles jouent le rôle qui leur est dévolu. Dès l'instant que les ONG sont impliquées dans le processus, il n'y a aucun problème. Je pense que nous ne sommes pas habilités à exiger du Groupement Louis Berger/Ageim de recruter directement les ONG.

Yaya DIATTA : Je voudrais qu'on nous dise s'il y a des mécanismes pour qu'en cas de retard, que des solutions appropriées soient appliquées.

El Mansour TALL : Au-delà de ces mécanismes, il est nécessaire de définir des stratégies pour respecter les délais.

DG Ibrahima DIA : Nous prenons bonne note de ces recommandations.

Alioune Papa NDAO : Il ne faudrait pas aussi que les rabais sur les coûts des travaux impactent négativement sur la qualité des travaux.

Ousmane KA : Je pense qu'il serait bon aussi de suivre les indicateurs déclencheurs de phase.

Alioune Papa NDAO : Je suis, en tout cas, très satisfait d'avoir constaté qu'au niveau de Washington, il y a un suivi presque journalier de ce que nous faisons ici.

DG Ibrahima DIA : Je prends bonne note de toutes les recommandations formulées. A la prochaine réunion, nous essayerons de présenter nos mécanismes et stratégies de gestion des risques de retard. Nous faisons un suivi régulier de ce qui se passe sur le terrain, notamment des rendements des machines engagées sur les chantiers.

Concernant les rabais, ils ont été accordés à la suite d'une analyse rigoureuse de « *raisonnabilité* » des prix. C'est seulement sur les prix unitaire qui ont été manifestement exagérés que les entreprises en cause ont accordé des rabais. Donc, il n'y aucun risque que cela affecte la qualité des travaux.

5. Présentation et adoption du Plan de Passation des marchés couvrant la période Avril à Septembre 2013

DG Ibrahima DIA : Nous avons déjà exécuté tous les marchés portant sur les travaux. Actuellement, le MCA-Sénégal est en train de procéder à des recrutements pour renforcer son personnel, l'essentiel du nouveau plan de passation des marchés a trait aux équipements destinés à ce personnel supplémentaire. Il y a aussi un complément d'équipement pour le PMU-Ageroute.

Le seul marché de travaux inscrit au PPM est relatif aux travaux d'aménagement des marchés hebdomadaires de la RN6.

Nous souhaitons insister sur le marché de consultant pour le recrutement du Sieur Hamidou KEBE. Il sera chargé de renforcer l'équipe Irrigation en apportant son appui à la supervision des travaux du projet Irrigation. M. KEBE a fait une bonne expérience dans ce domaine au Mali. Le Directeur du projet Irrigation de MCA-Sénégal étant malade depuis un certain moment, nous avons jugé utile de recourir au service d'un Expert de haut niveau pour le suppléer et assurer un bon suivi du projet.

El Mansour TALL : Je voudrais que les raisons qui ont justifié l'entente directe soient mentionnées dans le procès-verbal.

Massar WAGUE : A chaque fois qu'il y a un contrat par entente directe, il faut laisser des traces écrites de la justification.

Mor FAYE : Les procédures de passation de marché du MCC exigent une justification écrite et préalable de tout marché qui sera passé par entente directe. L'approbation du MCC est toujours requis avant que le marché puisse être engagé et le contrat signé. C'est une procédure obligatoire. Cela est toujours respecté.

Mme Aïta Sarr SECK : je voudrais avoir des explications par rapport à l'activité construction de routes.

Mor FAYE : en fait, le PPM comporte des rubriques et des sous-rubriques. La sous-rubrique RR15 – travaux d'aménagement des marchés hebdomadaires de la RN6 – est composante de la rubrique Construction de Routes.

El Mansour TALL : Qu'est ce qui explique l'acquisition d'équipements informatiques additionnels?

DG Ibrahima DIA : Nous avons recruté du personnel additionnel et nous avons un bâtiment annexe à équiper.

Alioune Papa NDAO : Le Directeur de la Passation des marchés doit élaborer une note explicative qui accompagne le PPM.

Amacodou DIOUF : Je vois que les PMU sont des structures de l'Etat du Sénégal. Ils sont équipés, pris en charge en terme de maintenant, etc. Est-ce que ces entités ont une part contributive dans le budget ? Jusqu'à quel niveau on peut continuer à prendre en charge ces structures étatiques ?

DG Ibrahima DIA : ces structures étatiques sont liées au MCA-Sénégal par des accords d'entité d'exécution. Il s'agit de conventions validées par le Conseil de Surveillance et approuvées par le MCC. L'idée a été de mettre en place des unités d'exécution au sein de ces structures et le MCA-Sénégal prend en charge leur fonctionnement. Cela permet de renforcer ces structures étatiques et de renforcer les conditions de pérennisation des projets. En même temps, il s'agit de favoriser l'appropriation des activités du Compact, notamment les questions spécifiques comme la dimension genre, les aspects environnementaux, etc. Par ce moyen, le MCA-Sénégal procède à un transfert de capacités à ces structures d'État.

Après ces explications, le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Plan de Passation des marchés couvrant la période Avril à Septembre 2013.

6. Présentation des résultats du Rapport d'Audit de l'exercice 2011

Amacodou DIOUF : Je voudrais poser une question préjudicielle. J'estime que ce n'est pas à la DAF de MCA-Sénégal de nous présenter les résultats de l'audit. Il s'agit d'un service qui a été fourni par un Cabinet externe. Il appartient à ce cabinet de venir nous présenter le résultat de son travail.

Etienne TURPIN : Généralement, dans les Conseils d'Administration, c'est à l'auditeur de présenter les résultats de son audit.

Mor Talla KANE : Sur le principe, je suis d'accord. Mais le plus important, c'est que le rapport d'audit nous a été remis. Maintenant, il ne s'agit pour nous que d'examiner les constatations et recommandations de l'audit.

Mame Ndella DIATTARA : Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que le MCA-Sénégal n'est pas client de l'auditeur. Le MCC ne l'est pas non plus d'ailleurs. L'audit est commandité par l'*Office of Inspector General* (OIG) qui est seul habilité à approuver ou on le rapport.

Amacodou DIOUF : S'il appartient à l'OIG d'approuver le rapport d'audit, dans ce cas nous recevons le rapport que pour simple information.

Mor Talla KANE : Je ne suis pas de cet avis. Nous ne devons pas nous contenter de recevoir le rapport pour simple information. Nous devons aussi discuter du contenu. Si des manquements ont été constatés, nous devrions veiller à la mise en œuvre, par la Direction générale de MCA-Sénégal, des recommandations afin de corriger.

A la suite de ces échanges, Mme Mame Ndella DIATTARA a présenté les résultats du rapport couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Elle a fourni des explications sur la méthodologie

de sélection de l'auditeur (le Cabinet RMA Sénégal) les constatations d'audit et le « *Corrective Action Plan* ».

Randall WOOD : Je voudrais féliciter la Direction générale de MCA-Sénégal pour les résultats positifs de l'audit. Nous en sommes satisfaits. Je félicite le MCA-Sénégal pour la bonne gestion des fonds du programme. Il est aussi vrai que l'auditeur lui-même n'avait pas une bonne compréhension des procédures du MCC.

Mor Talla KANE : Il y a eu de bonnes avancées. Toutefois des problèmes mineurs ont été soulevés, et souvent, en raison d'une mauvaise compréhension.

Alioune Papa NDAO : Je sais que l'OIG est très rigoureuse dans la conduite de ses audits. Si aucun manquement n'a été identifié au cours de l'audit en dehors des problèmes mineurs liés à la documentation, il faut vraiment saluer cette performance.

DG Ibrahima DIA : Je voudrais aussi porter à votre connaissance qu'actuellement un processus de sélection d'un autre cabinet d'Audit est en cours. Le Cabinet RMA Sénégal sera remplacé.

Mame Ndella DIATTARA : Dans la phase concernant les travaux, les exigences seront encore plus fortes. Il y aura encore beaucoup plus de travail à faire. C'est pourquoi, nous avons estimé utile de nous faire accompagner durant cette phase par un Cabinet de plus grande envergure. Cinq (05) grands Cabinets ont été présélectionnés par l'OIG. Le RMA Sénégal n'en fait pas partie.

Alioune Papa NDAO : Le responsable du Cabinet RMA Sénégal m'a écrit. Il est venu à mon bureau lorsqu'il a constaté qu'ils n'ont pas été retenus dans la short-list. Je lui ai fait comprendre qu'en ma qualité de membre du Conseil de Surveillance, je ne pouvais me mêler de ce genre de question. Je lui ai demandé de rencontrer le Directeur général de MCA-Sénégal pour s'expliquer avec lui.

Amacodou DIOUF : Est-ce à dire que le Cabinet qui avait travaillé avec le MCA-Sénégal n'avait pas donné satisfaction ?

Mame Ndella DIATTARA : En fait, maintenant que nous sommes dans la phase des travaux, il est apparu pertinent de nous faire accompagner par un Cabinet de plus grande envergure.

Mor FAYE : C'est l'OIG qui vient au Sénégal et fais une sélection restreinte pour le choix du Cabinet. Après avoir arrêté le short-list, sans l'avis de MCA-Sénégal ou du MCC, nous lançons le marché suivant la procédure de consultation restreinte.

Randall WOOD : je dois éclaircir un point important. En fait, c'est une équipe de l'OIG qui vient au Sénégal et qui invite les cabinets à manifester leur intérêt pour exécuter le service. Après avoir reçu les différentes manifestions d'intérêt, l'équipe procède à une présélection pour constituer le short-list. L'OIG ne prend pas en compte la taille du cabinet, tout ce qui entre en compte, c'est sa capacité à exécuter le travail demandé.

7. **Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance qui souhaitent prendre part à la cérémonie de lancement des travaux de la RN6 sont invités à prendre contact avec le Président pour la constitution de la délégation. Ils peuvent aussi contacter Mme Nafissatou Ly Ba, Assistante du DG de MCA-Sénégal.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 40 mns.

Elaboré par: _____

Nom: Ibrahima DIA

Secrétaire de séance

Approuvé par: _____

Nom: Alioune Papa NDAO

Président du Conseil de Surveillance